



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 23-20190322

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD - VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 23-20190322**BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Président présente le Budget Primitif 2019 proposé au vote pour un montant global de 75 534 000 € en recettes et en dépenses, en phase avec les orientations budgétaires arrêtées le 1^{er} mars 2019.

Il rappelle les principaux objectifs qui ont prévalu au débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- L'intégration des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe ;
- Le maintien des efforts face à la diminution des marges de manœuvre financières (diminutions des dotations de l'Etat depuis 2014 et maintien d'une fiscalité locale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux) ;
- La réalisation d'un important programme d'investissements, notamment dans les domaines des infrastructures de transports, de l'eau et de l'assainissement, et formalisé dans le PPI voté par le Conseil communautaire du 3 novembre 2017 ;
- Le renforcement de l'offre de services (transports, lutte contre l'errance animale), et la prise en charge de nouvelles missions (habitat notamment).

Le Président rappelle que le vote du compte administratif 2018 a été approuvé avant le vote du budget primitif 2019. En conséquence, le résultat de l'exercice 2018 est reporté dans le budget primitif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	51 549 000.00	45 253 556.43
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DEFONCTIONNEMENT REPORTE		6 295 443.57
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		51 549 000.00	51 549 000.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	19 414 043.30	20 108 924.81
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 570 956.70	3 428 556.11
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		447 519.08
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		23 985 000.00	23 985 000.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		75 534 000.00	75 534 000.00

Toutes sections confondues, le total du budget 2018 s'élève à 75 554 000 € en dépenses et en recettes, dont 51 549 000 € en fonctionnement et 23 985 000 € en investissement.

Le détail par section est donné dans la suite de l'exposé aux membres du conseil communautaire.

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est proposée au vote pour un montant de 51 549 000 €, en dépenses et en recettes, dont la déclinaison par chapitres est retracée ci-après.

- **Dépenses de fonctionnement**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 458 700.00		19 763 800.00	19 763 800.00	19 763 800.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 092 000.00		11 000 000.00	11 000 000.00	11 000 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 865 975.00		2 045 835.00	2 045 835.00	2 045 835.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 248 920.00		8 653 080.00	8 653 080.00	8 653 080.00
Total des dépenses de gestion courante		40 665 595.00		41 462 715.00	41 462 715.00	41 462 715.00
66	CHARGES FINANCIERES	133 000.00		127 000.00	127 000.00	127 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	195 000.00		213 285.00	213 285.00	213 285.00
022	DEPENSES IMPREVUES	374 105.00		350 000.00	350 000.00	350 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 367 700.00		42 153 000.00	42 153 000.00	42 153 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 992 000.00		8 379 000.00	8 379 000.00	8 379 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 000 300.00		1 017 000.00	1 017 000.00	1 017 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 992 300.00		9 396 000.00	9 396 000.00	9 396 000.00
TOTAL		52 360 000.00		51 549 000.00	51 549 000.00	51 549 000.00
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						51 549 000.00

Les principales dépenses de fonctionnement du budget principal sont composées :

- des charges à caractère général, s'élevant à 19 763 800 € (contre 19 300 000 € en 2018), se déclinant comme suit par fonctions :

La participation au syndicat mixte ILEVA s'élève à 6 765 000 € en 2019 contre 6 986 000 € en 2018 (-221 699 €). Un appel à contribution supplémentaire d'un montant de 533 000 € avait en effet été effectué en 2018 par décision du Comité syndical du 7 décembre 2018.

Pour rappel, la contribution à ILEVA avait augmenté en 2018 par rapport à 2017 suite à l'intégration des centres de tri du Port et Saint-Pierre. En contrepartie, la ligne « contrats ordures ménagères avait diminué » d'un montant équivalent.

Les dépenses prévisionnelles relatives aux prestations de collecte sont en légère hausse par rapport à 2018 (10 375 000 € en 2019 contre 10 183 000 € en 2018) pour prévenir un éventuel aléa climatique.

Les dépenses d'honoraires et intermédiaires sont en hausse par rapport au réalisé 2018 (700 000 € en 2019 contre 509 000 € en 2018) pour tenir compte :

- du report des études à réaliser dans le cadre du Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI) et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD) ;
- du report d'études à réaliser dans le domaine de l'environnement : élaboration du Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT), évaluation environnementale, diagnostic des 4 déchèteries, actions en lien avec CITEO (organisme issu de la fusion d'Ecofolio et d'Eco-emballages) ;
- d'une intensification de l'action en faveur de la lutte contre l'errance animale incluant notamment la stérilisation ;
- des nouvelles actions en matière d'aides individuelles à l'insertion professionnelle ;

Les autres dépenses sont également en légère augmentation. Elles incluent les autres charges de structure telles que les achats de fournitures et petits équipements, les charges d'entretien, les prestations liées à la gestion de la fourrière intercommunale, les dépenses informatiques de fonctionnement...

Des crédits ont également été prévus pour l'exercice de la compétence GeMAPI.

- des charges de personnel figurant au budget pour 11 000 000€ (contre 10 465 000 € en 2018) :

Le chapitre est en hausse car plusieurs recrutements qui avaient été prévus en au début de 2018 ont finalement été repoussés dans le courant de l'exercice ou en 2019 (le montant du chapitre 012 en 2017 était de 10 928 000 €). Par ailleurs, le dispositif Parcours emploi compétence (PEC) va monter en charge suite à la suppression des emplois aidés annoncée fin 2017. Le nombre des emplois aidés avait fortement baissé en 2018 par rapport à 2017 (ils étaient 114 à la fin de l'année). Le détail des effectifs en fin de période figure dans le tableau ci-dessous :

	2018	Prévision 2019
Titulaires	83	86
CDI	113	113
CDD	58	65
Emplois aidés / PEC	73	90
Total	327	354

- des atténuations de produits figurant au chapitre ~~014~~ s'élèvent à 2 045 835 € et correspondent toutes à des reversements et restitutions sur contributions directes :
- Le montant des attributions de compensation issues des précédents transferts de compétence, et à payer aux communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe est de 372 000 € ; ce montant est en augmentation de 90 740 € par rapport à 2017 pour tenir compte des effets du transfert des compétences GeMAPI, acté par la CLECT du 13 septembre 2018.
 - le reversement de fiscalité au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) suite à la réforme de la taxe professionnelle pour 1 585 000€ ;
- des autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 8 653 080 € (contre 7 933 000 € réalisés en 2018) et sont composées essentiellement :
- d'une subvention d'équilibre à verser au budget annexe du transport, pour 6 000 000 € (montant en hausse de 500 000 € par rapport à 2018 pour le financement de la ligne de centre-ville de Saint Joseph et le service de transport à domicile des personnes à mobilité réduite) ;
 - des subventions aux associations, pour 1 196 000 € ;
 - des subventions de fonctionnement au bénéfice des groupements dont la CASUD est membre : Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP/SCoT) pour 41 000€ ; syndicat mixte de Pierrefonds (SMP) pour 505 000 € ; organismes assurant la compétence tourisme (OT communaux et SPL tourisme) (282 000€).
 - des indemnités et charges liées aux élus (670 000 €).
- des charges financières des intérêts d'emprunt pour 127 000 € ;
- des charges exceptionnelles (213 285 €) liées aux contentieux ou pénalités sur marchés ;
- d'une réserve pour dépenses imprévues au chapitre « 022 » pour une somme de 350 000 € ;
- des dépenses d'ordre de fonctionnement (1 017 000 €) correspondant à la quote-part d'amortissement annuel des immobilisations utilisées par la CASUD.

- **Recettes de fonctionnement** :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	105 000.00		65 000.00	65 000.00	65 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	4 371 000.00		4 360 000.00	4 360 000.00	4 360 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	30 277 198.63		31 030 000.00	31 030 000.00	31 030 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 457 000.00		9 657 000.00	9 657 000.00	9 657 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		45 210 198.63		45 112 000.00	45 112 000.00	45 112 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 556.43	1 556.43	1 556.43
Total des recettes réelles de fonctionnement		45 210 198.63		45 113 556.43	45 113 556.43	45 113 556.43
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	201 000.00		140 000.00	140 000.00	140 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		201 000.00		140 000.00	140 000.00	140 000.00
TOTAL		45 411 198.63		45 253 556.43	45 253 556.43	45 253 556.43

R.002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	6 295 443.57
---	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	51 549 000.00
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 256 000.00
---	--------------

Les principales recettes de fonctionnement du budget principal sont listées ci-dessous :

- la Dotation globale de fonctionnement pour 7 149 000 €, en diminution de 82 000 € par rapport à 2018 ;
- les contributions directes (C.F.E., et impôts ménages) 9 793 000 € ;
- les autres recettes fiscales (CVAE, TASCOM, IFER) : 2 540 000 €,
- les allocations de compensation fiscales pour 1 190 000 € (- 149 000 € par rapport à 2018),
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 16 400 000 €,
- le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 1 500 000 € (- 60 000 € par rapport à 2018),
- la Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 1 400 000 €,
- des reversements par les budgets annexes de charges de Personnel imputées sur le budget principal de la CASUD pour 2 800 000 €,
- les participations des financeurs d'actions et de projets (le FSE pour le PLIE, l'ADEME, Citeo) pour 950 000€, ainsi que les recettes liées aux contrats aidés pour 365 000 € correspondant à la prise en charge par l'Etat, évaluée à 50% du coût,
- les attributions de compensation à recevoir des Communes du Tampon et de l'Entre Deux dans le cadre des transferts de compétence pour 642 000 € ;

- l'excédent de fonctionnement 2018 reporté en 2019 à hauteur de 6 295 443,57€, le solde de 5 000 000 € étant porté en réserves à la section d'investissement au chapitre 1068,
- des opérations d'ordre (amortissement des subventions reçues) pour 140 000 €.

La section de fonctionnement génère un excédent de 9 256 000 € permettant de financer une partie du coût des investissements de 2019.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 23 985 000 € en recettes et en dépenses.

1. Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	274 978.49	140 781.99	615 218.01	615 218.01	756 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	825 095.00	545 435.00	432 400.00	432 400.00	977 835.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 880 221.50	1 635 416.33	2 479 583.67	2 479 583.67	4 115 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 274 280.22	1 349 323.38	14 456 641.62	14 456 641.62	15 805 965.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	14 254 575.21	3 670 956.70	17 983 843.30	17 983 843.30	21 654 800.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	258 000.00		295 000.00	295 000.00	295 000.00
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	240 000.00		240 000.00	240 000.00	240 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 200 000.00	900 000.00	700 000.00	700 000.00	1 600 000.00
	Total des dépenses financières	2 698 000.00	900 000.00	1 235 000.00	1 235 000.00	2 135 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 952 575.21	4 570 956.70	19 218 843.30	19 218 843.30	23 789 800.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	201 000.00		140 000.00	140 000.00	140 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 700.00		55 200.00	55 200.00	55 200.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	211 700.00		195 200.00	195 200.00	195 200.00
	TOTAL	17 164 275.21	4 570 956.70	19 414 043.30	19 414 043.30	23 985 000.00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 21 654 800 €. Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

. Transports

- Nouvelle gare routière du Tampon (3,8 M€ en 2019 sur un total de 9,3 M€),
- Création de la voie urbaine et TCSP du Tampon (54 M€ au total dont 32,4 M€ pris en charge par la CASUD. Le budget 2019 prévoit 3,1 M€ en phase d'études),
- Réhabilitation de la gare de St Joseph (0,6 M€ en cofinancement avec la Région),

- Réalisation des haltes routières de la Plaine des Carres (0,5 M€) et de Saint-Philippe (0,4 M€),
- Schéma directeur d'accessibilité des transports (étude et acquisition de mobilier urbain) (1,6 M€ en 2019).

. Environnement et cadre de vie

- Extension et réhabilitation de la fourrière animale (0,2 M€ en 2019),
- Etude et réalisation des déchèteries de l'Entre-Deux (0,5 M€) et de Saint-Philippe (0,3 M€),
- Réhabilitation de la déchèterie de Saint-Joseph (0,4 M€),
- Acquisition de bacs jaunes et verts, de bio-composteurs et de bornes à verre (1 M€).

. Autres investissements

- Cale de mise à l'eau de Saint-Philippe (5,7 M€ dont 0,2 M€ en 2019),
- Modernisation et réhabilitation de la zone d'activités de Trois-Mares (0,5 M€),
- Acquisition de véhicules (0,3 M€),
- Constitution de réserves foncières pour des zones d'activités économiques (0,2 M€),
- Versement d'une subvention d'équipement au Syndicat mixte de Pierrefonds (317 k€ en 2019),
- Participation aux programmes de minoration foncière (0,6 M€).

La subvention d'équipement versée au Syndicat mixte de Pierrefonds en 2018 et 2019 a vocation à financer le programme pluriannuel d'investissement dont l'objectif est de doter l'aéroport de moyens en infrastructures et en matériels pour des avions gros porteurs (type A330-A350 ou B737) et d'ainsi répondre à la demande d'opérateurs. Le taux de participation de la CASUD est de 29 %.

Le remboursement annuel du capital des emprunts en cours (3,2 M€ au 31 décembre 2018) est issu des plans d'amortissement des établissements prêteurs.

Les crédits du chapitre 27 sont destinés à hauteur de 200 000 € à l'avance de trésorerie à verser à la Sedre dans le cadre de la réalisation de la ZAE des Palmiers, et à hauteur de 500 000 € à une avance en compte courant pour la Sodegis.

2. Recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	506 443.89	428 556.11	2 028 424.81	2 028 424.81	2 456 980.92
Total des recettes d'équipement		506 443.89	428 556.11	2 028 424.81	2 028 424.81	2 456 980.92
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	769 745.95		2 919 000.00	2 919 000.00	2 919 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés			5 000 000.00	5 000 000.00	5 000 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 200 000.00	3 000 000.00	700 000.00	700 000.00	3 700 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			10 300.00	10 300.00	10 300.00
Total des recettes financières		2 969 745.95	3 000 000.00	8 629 300.00	8 629 300.00	11 629 300.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		3 476 189.84	3 428 556.11	10 657 724.81	10 657 724.81	14 086 280.92
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 992 000.00		8 379 000.00	8 379 000.00	8 379 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 000 300.00		1 017 000.00	1 017 000.00	1 017 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	10 700.00		55 200.00	55 200.00	55 200.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 003 000.00		9 451 200.00	9 451 200.00	9 451 200.00
TOTAL		14 479 189.84	3 428 556.11	20 108 924.81	20 108 924.81	23 537 480.92

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

447 519.08

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

23 985 000.00

Les recettes d'investissement, proposées au vote pour 23 985 000 €, sont constituées :

- du report de l'excédent de clôture d'investissement 2018 de + 447 519,08 € ;
- des concours du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) évaluées à 2 919 000 € ;
- des subventions d'équipement liées aux travaux, acquisitions et études pour 2 456 981 €,
- par des opérations d'ordre constituées de transferts en investissements des réserves d'amortissement des immobilisations pour 1 017 000 €,
- l'autofinancement (excédent) de la section de fonctionnement à hauteur de 8 379 000 €.

III. Présentation consolidée des budgets de la CASUD

En k€	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total budget
Budget principal	51 545	23 985	75 530
Budget eau	10 421	29 538	39 959
Budget SPAC	2 812	8 121	10 933
Budget SPANC	170	30	200
Budget transports	17 580	2 738	20 318
<i>Elimination des écritures inter-budgets*</i>	-8 800		-8 800
CASUD agrégé	73 728	64 412	138 140

* subvention d'équilibre budget transports, refacturations de charges de personnel

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de voter le budget principal 2019, chapitre par chapitre,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY),

- décide de voter le budget principal 2019, chapitre par chapitre,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 02

Contre : 00

Pour : 40

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,**



André THIEN AH KOON

